



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION DES DECHETS**

**DECRET N°2000-404 DU 11 MAI 2000 – MATE  
ARTICLE L.2224-5 DU CGCT**

**ANNEE 2016**

**SMCTOM DE LA HAUTE DORDOGNE**

**4 ROUTE DE TULLE- 63760 BOURG LASTIC**

T : 04.73.21.88.46 / F : 04.73.21.88.11 / Mail : [smctom.hautedordogne@wanadoo.fr](mailto:smctom.hautedordogne@wanadoo.fr) / Site web :  
[www.smctom-hautedorgne.fr](http://www.smctom-hautedorgne.fr)

<b>I CONTEXTE</b>	<b>4</b>
<i>1.1. Présentation : coopération intercommunale</i>	6
<i>1.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets</i>	
<i>1.3. Modalités d'exploitation du service</i>	6
<b>II INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>7</b>
<b><i>II.1. La collecte des déchets ménagers</i></b>	<b>7</b>
<b><i>II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupement</i></b>	<b>7</b>
II.1.1.a. Présentation	7
II.1.1.b. Modalités	9
II.1.1.c. Fréquence de collecte	10
II.1.1.d. Tournée de collecte	12
II.1.1.e. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)	12
<b><i>II.1.2. La collecte en apport volontaire</i></b>	<b>12</b>
II.1.2.a. Présentation	12
II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)	13
<b><i>II.1.3. La collecte en déchèterie</i></b>	<b>14</b>
II.1.3.a. Présentation	14
II.1.3.b. Horaires d'ouvertures	14
II.1.3.c. Conditions d'accès	15
II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)	15
II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)	16
<b><i>II.1.4. La collecte des D.A.S.R.I.</i></b>	<b>17</b>
II.1.4.a. Présentation	17
II.1.4.b. Quantités collectées (nombre de boîtes)	17
<b><i>II.1.5. La collecte des encombrants</i></b>	<b>17</b>
<b><i>II.2. Le transfert et le transport</i></b>	<b>18</b>
<b><i>II.2.1. Le transfert</i></b>	<b>18</b>
<b><i>II.2.2. Le transport</i></b>	<b>18</b>
<b><i>II.3. Le traitement</i></b>	<b>18</b>
<b><i>II.3.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux</i></b>	<b>18</b>
<b><i>II.3.2. La valorisation biologique</i></b>	<b>19</b>
II.3.2.a. Les plateformes de broyage	19
II.3.2.b. Les plateformes de compostage	20
<b><i>II.3.3. Les déchets des déchèteries</i></b>	<b>21</b>
<b><i>II.3.4. Le centre de tri</i></b>	<b>22</b>
II.3.4.a. Localisation des repreneurs	22
II.3.4.b. Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonne)	22

<b>III BILAN</b>	<b>23</b>
<b>IV PREVENTION</b>	<b>23</b>
<b>V INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>26</b>
<i>V.1.1. Recettes perçues par le service</i>	26
<i>V.1.2. Autres recettes</i>	28
<i>V.2. Charges du syndicat par service</i>	28
<i>V.3. Fiscalité</i>	29
<b>VI LES CHIFFRES CLES</b>	<b>30</b>
<i>VI.1. Quantités collectées en porte à porte et en apport volontaire (en kg/hab)</i>	30
<i>VI.2. Quantités collectées en déchetterie (en kg/hab)</i>	31
<i>VI.3. Quantités collectées en bennes à encombrants (en T et en kg/hab)</i>	31
<i>VI.4. Quantités totales (en kg/hab)</i>	31
<i>VI.5. Coût moyen du service par habitant</i>	32
<i>VI.6. Contribution moyenne par habitant</i>	32
<b>VII MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>33</b>
<i>VII.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité</i>	33
<i>VII.1.1. Prévention à la production de déchets</i>	33
<i>VII.1.2. Protection de l'air</i>	33
<i>VII.1.3. Protection de l'eau</i>	33
<i>VII.1.4. Protection des paysages</i>	33
<i>VIII.1.5. Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents.</i>	33
<i>VII.2. Informations (communication) et surveillance</i>	34
<b>CONCLUSION</b>	<b>35</b>

## **I CONTEXTE**

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers du SMCTOM de la Haute Dordogne pour l'exercice 2016.

### **I.1. Présentation : coopération intercommunale**

Un EPCI de 35 communes.

Le SMCTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de la Haute Dordogne regroupe 35 communes (dont 2 communautés de communes : Sancy Artense Communauté et Communauté du Massif du Sancy) pour 86 400 hectares et compte 16 001 habitants. Le SMCTOM de la Haute Dordogne est compétent en collecte et traitement (enfouissement) des déchets ménagers en régie directe.

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (population municipale) recensement INSEE 01/01/2017 :

<b>COMMUNES</b>	<b>NB D'HABITANTS</b>	<b>COMMUNES</b>	<b>NB D'HABITANTS</b>
AVEZE	184	ORCIVAL	230
BAGNOLS	457	PERPEZAT	425
BOURBOULE (LA)	1 819	PRONDINES	263
BOURG LASTIC	886	ROCHEFORT MONTAGNE	925
BRIFFONS	287	ST GERMAIN PRES HERMENT	81
CROS	175	SAINT JULIEN PUY LAVEZE	369
HERMENT	303	SAINT PIERRE ROCHE	421
HEUME L'EGLISE	107	ST SAUVES D'Auvergne	1 119
LABESSETTE	61	SAINT SULPICE	87
LAQUEUILLE	354	SAUVAGNAT PRES HERMENT	134
LARODDE	267	SAVENNES	91
LASTIC	108	SINGLES	167
MAZAYE	719	TAUVES	790
MESSEIX	1 088	TORTEBESSE	56
MONT DORE (LE)	1 347	TOUR D'Auvergne	645
MURAT LE QUAIRE	481	TREMOUILLE SAINT LOUP	134
OLBY	763	VERNEUGHEOL	248
VERNINES	410		
<b>TOTAL</b>		<b>16 001</b>	

Nature du service	Mode de gestion	Prestataire
Collecte traditionnelle	Régie directe	
Stockage en ISDND	Régie directe	
Broyage et compostage des déchets verts	Compétence VALTOM	ECO-VERT BOILON Co-compostage à la ferme
Déchèteries (accueil-exploitation-transfert)	Régie directe	
Déchèteries (traitement des déchets recyclables)	Prestation de service	Ets ECHALIER -Collecte Médicale – GUERIN – COREPILE – VEOLIA – ECO GRAS - CHIMIREC
Collecte sélective en PAV	Prestation de service	Ets ECHALIER – VEOLIA – GUERIN -
Collecte sélective en regroupement	Régie directe	

La nature du service est identique sur le périmètre du SMCTOM de la Haute Dordogne.



## 1.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétence exercée au 31 décembre 2012		Compétence transférée		
		Depuis le...		Depuis le...	Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence
<b>Collecte OMR</b>	x	01/06/1981	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
<b>Collectes sélectives</b>	x	01/01/2011	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
<b>Déchèterie</b>	x	01/01/1995 (déchèteries de Rochefort Montagne et La Bourboule) 01/01/2005 (déchèteries de Bagnols et Saint Germain)	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
<b>Traitement</b>	x	01/01/1981	<input type="checkbox"/>	01/01/2014	VALTOM

## 1.3. Modalités d'exploitation du service

Nature du service*	Mode de gestion (régie directe/marché de prestation/ DSP)	Si intervention d'un tiers		
		Désignation	Date du début de contrat	Date de fin du contrat
Collecte traditionnelle	régie			
Collecte sélective	régie			
Déchèteries	régie			
Centre de transfert	-			
Transport de déchets	régie			
Tri		Echalier	10/01/2003	
Compostage déchets verts		VALTOM	10/06/2004	
Traitement	régie			

Seules les communes de La Bourboule, le Mont Dore et Murat le Quaire, Saint Sauves d'Auvergne, Bourg Lastic, Messeix font l'objet d'une collecte sélective en points de regroupement.

## ***1.4. Emploi***

Nombre d'agents affectés au service de collecte (OMR et sélective) en équivalents temps plein

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	26 ETP
Agents du / des prestataires	..... ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage de la déchèterie :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	3 ETP
Agents du/ des prestataires	..... ETP

## ***II INDICATEURS TECHNIQUES***

### ***II.1. La collecte des déchets ménagers***

#### **II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements**

##### **II.1.1.a. Présentation**

En 2016, le SMCTOM de la Haute Dordogne assure la collecte des déchets ménagers en bacs de regroupements et en bacs individuels.

Les ordures ménagères sont conduites à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Sauves d'Auvergne sur le lieu dit « Les Balusseaux », et ensuite acheminées au pôle multi filières VERNEA.

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri de ECHALIER (CLERMONT FERRAND 63).

**Déchets ménagers et assimilés (DMA) :** ensemble des déchets collectés et traités par la collectivité :

- **Ordures ménagères et assimilées :** déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en points d'apport volontaire.
  - ✓ **Ordures ménagères « strictes » :** déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en points d'apport volontaire.
    - ↪ Ordures ménagères résiduelles : déchets de collecte traditionnelle
    - ↪ Collecte sélective : déchets recyclables collectés en PAV et en regroupement.
  - ✓ **Déchets des entreprises collectés avec les ordures ménagères.**

- **Déchets occasionnels** : déchets collectés en déchèteries et bennes communales.

### **Les ordures ménagères ménagères et assimilées:**

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

*Ne sont pas compris dans cette dénomination :*

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

### **La Collecte sélective en point d'apport volontaire**

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium
- les bouteilles, pots et bocaux en verre
- les huiles de vidange
- les piles (transférées en déchèterie)

### **La collecte sélective en bacs de regroupements :**

La collecte sélective en bacs de regroupements est en place sur 3 communes : La Bourboule (1819), Le Mont Dore (1347), Murat le Quaire (481). 3 communes supplémentaires en cours d'année Saint Sauves d'Auvergne (1119), Bourg Lastic (886), Messeix (1088) soit 6740 habitants.

- Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :
- Les journaux, magazines, revues, publicités...
- Les papiers,
- Les cartons d'emballages,
- Les bouteilles et les flacons en plastique,
- Les briques alimentaires,
- Les emballages métalliques en acier et aluminium.

Ils sont collectés en mélange.

### La collecte en déchèterie

Les matériaux concernés par cette collecte sont :

- Les emballages ménagers recyclables (verre, papiers-cartons, bouteilles et flacons en plastique, boîtes fer/alu, briques alimentaires)
- Huiles de vidanges
- Huiles végétales
- Piles et batterie
- Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Encombrants
- Gravats
- Bois
- Cartons
- Ferrailles
- Déchets végétaux
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Ampoules et lampes usagées
- Déchets dangereux des ménages
- Meubles

Ils sont collectés en bennes séparées qui sont dirigés vers les filières de valorisation et/ou traitement appropriées.

#### II.1.1.b. Modalités

Les habitants peuvent déposer leurs ordures ménagères en sacs, en bacs roulants individuels ou de regroupements (container Citec Environnement beige/chocolat). Ceux-ci ne sont pas désinfectés par le syndicat.

Pour réaliser la collecte des ordures ménagères, le SMCTOM dispose de sept camions-bennes. La fréquence de collecte pour les ordures ménagères est variable : une fois par semaine à six fois par semaine pendant les périodes touristiques sur certaines communes. Les camions BOM sont lavés et désinfectés une fois par semaine.

Pour les emballages recyclables, les habitants disposent de point d'apport volontaire, et de bac de regroupement (CITEC environnement gris/jaune).

II.1.1.c. Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères a lieu du lundi au samedi entre 4 h à 12h45 h.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
HAMEAUX	Toute l'année	1 fois par semaine	Avèze, Bagnols, Briffons, Bourg-Lastic, Cros, Herment, Heume l'Eglise, Labessette, La Tour d'Auvergne, Laqueuille, Larodde, Lastic, Mazayes, Messeix, Murat le Quaire, Olby, Orcival, Perpezat, Prondines, Rochefort-Montagne, St Germain Prés Herment, St Julien Puy Lavèze, St Pierre Roche, St Sulpice, St Sauves d'Auvergne, Sauvagnat Prés Herment, Savennes, Singles, Tauves, Trémouille St Loup, Tortebesse, Verneugheol, Vernines.
BOURGS	Hiver	2 fois par semaine	Bagnols, La Tour d'Auvergne, Murat le Quaire, Saint Sauves
	Eté	2 fois par semaine	Herment, Singles
	Eté (fin juin – début septembre)	3 fois par semaine	Bagnols, Herment, La Tour d'Auvergne, Rochefort-Montagne, Singles, Saint Sauves
	Reste de l'année	2 fois par semaine	Bourg Lastic, Rochefort-Montagne, Tauves, Messeix
ZONES TOURISTIQUES	Eté (fin juin – début septembre) + vacances de février quand 2 zones en vacances en même temps	4 fois par semaine	La Bourboule et le Mont-Dore
	Reste de l'année	2 fois par semaine	

La collecte sélective en point d'apport volontaire (prestataire):

↳ **Été et hiver**

1 Foix / semaine	2 foix par mois	1 foix par mois	1 foix / 2 mois	1 foix/3 mois
La Bourboule(Clarines) <b>été</b> La Bourboule (Simply) La Tour d'Auvergne Mazayes Olby Rochefort décheterie Singles (Camping) <b>été</b> Tauves (Bourg)	Bagnols Bourg Lastic Herment/Verneugheol La Bourboule (quai Fayolle) <b>été</b> Laqueuille Messeix Messeix/Savennes St Julien/ St Sulpice St Pierre Roche Tauves (dir Bort) <b>été</b> Vernines/Orcival Lastic camp militaire	Sauvagnat/Prondines Briffons/Tortebesse Larodde Cros Bagnols La Bourboule (les Clarines) <b>Hiver</b> La Bourboule dech La Bourboule (Mar Fayolle) <b>hiver</b> Messeix/Savennes <b>hiver</b> Mont Dore (Chass AI) Mt Dore (La Gare) Murat le Quaire Tauves (Dir Bort) <b>hiver</b> Trémouille/Labessette <b>été</b>	Bagnols dech Trémouille/ Labessette <b>hiver</b> St Germain/Lastic	Heume l'Eglise/Perpezat Singles (camping) <b>hiver</b> Déch St Germain

Elles ont lieu du lundi au vendredi par la société Echaliér.

La collecte sélective en bacs de regroupements (régie) :

COLLECTE	LA BOURBOULE	LE MONT DORE	MURAT LE QUAIRE
<b>HORS PERIODE</b>	Mercredi	Jeudi	Jeudi sauf rue Maréchal Leclerc, Quaire, Route de Murat qui sont collectés le Mercredi
<b>VACANCES DE FEVRIER (2 ZONES EN VACANCES EN MEME TEMPS)</b>	Mardi Vendredi	Mardi Vendredi	Mardi Vendredi
<b>MI JUIN – MI SEPTEMBRE (SUIVANT TONNAGE)</b>	Mardi Vendredi	Mardi Vendredi	Mardi Vendredi

Saint Sauves d’Auvergne : samedi

Bourg Lastic, Messeix : jeudi

#### II.1.1.d. Tournée de collecte

Kilométrage annuel total parcouru par l’ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des ordures ménagères résiduelles et de transfert jusqu’aux installations de traitement (y compris entre les quais de transfert et les installations de traitement) : 129 469 km

Kilométrage annuel total parcouru par l’ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des matériaux secs et de transfert jusqu’aux installations de traitement (y compris entre les quais de transfert et les installations de traitement) : 18 611 km

#### II.1.1.e. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	2013	2014	2015	2016	Evolution
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	<b>6 192,1 T</b> (384 kg/hab)	<b>5 836,90 T</b> (362,96 kg/hab)	<b>5 590,68 T</b> (347,74 kg/hab)	<b>5 600,44T</b> (350 kg/hab)	<b>+0,17%</b>

### **II.1.2. La collecte en apport volontaire**

#### II.1.2.a. Présentation

Les 30 points d’apports volontaire permettent de trier les déchets suivants en colonnes séparées :

- Corps creux : bouteilles et flacons en plastiques, ELA (briques alimentaires), boites fer/alu
- Corps plats : journaux-magazines, cartonnettes, papiers, cartons
- Verre : bouteilles, pots et bocaux
- Huiles de vidange
- Poubelle à piles

La société ECHALIER assure la collecte des corps creux/plats ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables vers son centre de tri. Durant l’année 2016, les PAV de Bourg-

Lastic, Messeix/Savennes, Saint Julien ont été incendiés. Le PAV de Messeix/Savennes n'a pas été remplacé.

Le verre est collecté dans les PAV, déchèteries, et dans des colonnes isolées (71 colonnes supplémentaires) dispersées sur les communes. La société SORECA assure la collecte du Verre.

La société CHIMIREC assure la collecte et le traitement des huiles de vidange.

Les piles sont acheminées en déchèteries, collectées par Corepile.

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

### II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

#### ↳ La collecte sélective en point d'apport volontaire

Matériaux collectés	Nombre de points en 2011	2013	2014	2015	2016	Evolution
<b>Verre</b>	104	585,68 T (36,39 kg/hab)	639,8 T (39,78 kg/hab)	639,24 T (39,76 kg/hab)	<b>711,6T</b> <b>(44,47 kg/hab)</b>	<b>+ 10 %</b>
<b>Corps plats</b>	30	171,835 T (10,67 kg/hab)	169,370 T (10,53 kg/hab)	166,090 T (10,33 kg/hab)	<b>147,120 T</b> <b>(9,19 kg/hab)</b>	<b>- 12 %</b>
<b>Corps creux</b>	34	42,945 T (2,66 kg/hab)	43,24 T (2,68 kg/hab)	48,48 T (3,01 kg/hab)	<b>44,08 T</b> <b>(2,75 kg/hab)</b>	<b>-9 %</b>
<b>Huile de vidange*</b>	31	6,84 T (0,42 kg/hab)	11,43 T (0,71 kg/hab)	14,040 T (0,87 kg/hab)	<b>5T394</b> <b>(0,33 kg/hab)</b>	<b>-160 %</b>

\* les quantités doivent être données en tonne pour cela 1m<sup>3</sup> = 1000 L = 0,9 tonne

### La collecte sélective en bac de regroupements :

La collecte sélective en bac de regroupement a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2011, sur les communes de La Bourboule, Le Mont Dore, Murat le Quaire.

La collecte sélective est réalisée par le syndicat, qui achemine les déchets recyclables au centre de tri Echalière une à deux fois par semaine.

Matériaux collectés	Nombre de points en 2013	2013	2014	2015	2016	Evolution	
Acier	358	8,385	7,175	8,525	12,535	+ 32 %	
Aluminium		0,445	0,455	0,505	0,54	+6%	
Cartons EMR		60,380	54,895	55,65	81,42	+ 37%	
ELA		1,23	1,605	1,225	1,765	+30 %	
GM/autres papiers		39,995	46,07	49,595	55,665	+11 %	
Journaux Magazines		152,085	125,755	142,64	142,22	+0,29 %	
PEHD		5,24	3,875	3,67	4,6	+20 %	
PET CLAIR		7,845	6,96	8,665	13,795	+37 %	
PET FONCE		4,265	3,105	2,515	3,51	+28 %	
Refus PAP		70,255	71,86	72,95	94,995	+23 %	
Freinte de 1 %		3,535					
<b>TOTAL PAP</b>			<b>353,660</b>	<b>321,755</b>	<b>345,94</b>	<b>409,28</b>	<b>+15 %</b>

### **II.1.3. La collecte en déchèterie**

#### II.1.3.a. Présentation

Le SMCTOM de la Haute Dordogne compte quatre déchèteries sur l'ensemble de son territoire. Elles sont accessibles aux habitants du territoire syndical ainsi qu'aux habitants de la commune de Giat pour la déchèterie de Saint Germain Prés Herment et des habitants des communes de Sancy Artense Communauté (collectés par le Sictom des Couzes) sur la déchèterie de Bagnols.

La déchèterie de Rochefort Montagne est accessible aux habitants des communes de Nébouzat, Aurières, Gelles, Saint Bonnet Prés Orcival.

#### II.1.3.b. Horaires d'ouvertures

Lieu de la déchèterie	Jours et Horaires d'ouverture
Rochefort-Montagne	Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30
La Bourboule	Lundi au Samedi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30
Bagnols	Mardi Jeudi Samedi : 09h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00
Saint Germain Prés Herment	Lundi, Mercredi : 09h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00 Samedi : 08h30 – 13 h00

Afin d'améliorer le service auprès de l'utilisateur, les horaires des déchèteries de Bagnols et de Saint Germain ont été modifiés. Ce qui a permis l'ouverture de la déchèterie de Bagnols les samedis après midi.

### II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit.
- L'accès est interdit au véhicule de plus de 3,5 T.
- La REOM de l'artisan du syndicat lui donne droit à 36 passages gratuits en déchèterie, au-delà il est facturé à chaque passage :
  - ↳ Véhicule jusqu'à 3m<sup>3</sup> : 10 €
  - ↳ Véhicule supérieure à 3m<sup>3</sup> : 20 €
- Artisan hors syndicat : facturé dès le premier passage :
  - ↳ Véhicule jusqu'à 3m<sup>3</sup> : 10 €
  - ↳ Véhicule supérieure à 3m<sup>3</sup> : 20 €

### II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)

Lieux des déchèteries	2013	2014	2015	2016	Evolution
<b>Bagnols</b>	3 472	3 832	3 999	3 084	-29 %
<b>Saint Germain prés Herment</b>	2 054	2 341	2 399	2 847	+ 16 %
<b>La Bourboule</b>	13 127	14 203	14 225	15 271	+ 7%
<b>Rochefort- Montagne</b>	8 941	9 813	11 768	12 796	+8 %
<b>Total</b>	27 594	30 189	32 391	33 998	+5 %

*II.1.3.e. Quantités collectées (en tonnes)*

		2013 (en tonne)	2014 (en tonne)	2015	2016	Evolution en %	
<b>Déchets valorisés</b>	Déchets verts	1 545,13	1 959,42	1 539	1752,951	+12 %	
	Bois				760,02	+100%	
	Ferrailles	210,54	227,76	274,92	367,16	+25 %	
	Gros cartons	205,42	194,8	226,82	241,08	+6 %	
	Papier	Inclus dans les PAV					
	Verre	Inclus dans les PAV					
	Textile	22,74	47,592	47,607	48,269	+1 %	
	Pneus	16	16	0	2,02	+ 100 %	
	Huile de vidange	Inclus dans les PAV					
	Meuble				35,44		
	Huile alimentaire	1,7	2,3	1,8	1,77	-1,69 %	
	Piles/batteries	4,978	6,198	7,567	3,675	-106 %	
	D.E.E.E. (au total) dont :	150,06	180,951	203,406	222,194	+8 %	
	- Gros électroménager hors froid	31,24	69,406	66,918	75,812		
	- Gros électroménager froid	61,327	37,453	42,661	41,605		
	- Ecran	32,987	35,522	40,502	52,953		
	- Petit appareil en mélange	24,506	38,57	53,325	51,824		
	Bâches agricoles	92,14	87,6	112,08	136,22	+17 %	
	Corps creux divers		Inclus dans les PAV				
	Lampes et tubes fluorescents		0,411	0	0,506	+100%	
Cartouches encre							
Gravats valorisés en ISDND							
DIB valorisés							
<b>Sous total</b>	<b>2 248,708</b>	<b>2 723,032</b>	<b>2 413,2</b>	<b>3 571,305</b>	<b>+32 %</b>		
<b>Déchets non valorisés</b>	Gravats non valorisés en ISDND						
	DIB non valorisés						
	Encombrants	2 602,3	2 476,706	2 658,42	2 135	-24 %	
	Déchets toxiques	5,282	12,041	31,25	46,513	+33 %	
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,16	0,14	0,20	0,16	-25 %	
	<b>Sous total</b>	<b>2 607,742 T</b>	<b>2 488,887</b>	<b>2 689,87</b>	<b>2 181,673</b>	<b>-23 %</b>	
<b>Total des apports</b>		<b>4 856,45 T</b>	<b>5 211,919 T</b>	<b>5 103,07 T</b>	<b>5 752,978 T</b>	<b>+ 650 T</b>	
		<b>301,77 Kg/hab</b>	<b>324,10 Kg/hab</b>	<b>317,41 Kg/hab</b>	<b>359 kg/hab</b>	<b>+11 %</b>	

## **II.1.4. La collecte des D.A.S.R.I.**

### **II.1.4.a. Présentation**

La collecte des déchets de soins à risques infectieux des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) a été mis en place fin 2008.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique (fournie par le SMCTOM) aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Cette boîte est destinée aux seuls déchets coupants, piquants, tranchants. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans l'une des déchèteries du SMCTOM afin d'être traité en toute sécurité (incinérateur à Bayet).

Depuis décembre 2013, le SMCTOM a conventionné avec DASTRI. Le syndicat ne finance plus les collecteurs, la collecte et le traitement des DASRI.

### **II.1.4.b. Quantités collectées (en tonnes)**

Afin d'homogénéiser les données il est arrêté que 1 litre de DASRI qu'ils soient coupants/tranchants ou déchets mous est équivalent à 0,14 kg.

Les boîtes fournies ont une capacité de 1 L. Elles sont regroupées dans des bacs de 50 L afin de les envoyer dans la filière de traitement correspondante (incinérateur à Bayet 03).

Type d'emballages	2013	2014	2015	2016	Evolution
Boîte 1 L	0,16 tonnes	0,14 tonnes	0,20 tonnes	0,16 tonnes	-25% %
<b>TOTAL</b>	0,16 tonnes	0,14 tonnes	0,20 tonnes	0,16 tonnes	-25 %

## **II.1.5. La collecte des encombrants**

### **Présentation**

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la collecte des encombrants pour les particuliers se fait en déchèterie, et l'ISDND. Une benne encombrant est utilisée par les services municipaux au quai de transfert du Mont Dore.

### **Quantités collectées (en tonne et en nombre d'enlèvements)**

	2015	2016	Evolution
Nombre d'enlèvements	20*	17	-15 %
En tonne	116,46*	79,1	-32 %

*Le tonnage des bennes encombrants Mont Dore n'est pas comptabilisé dans les déchèteries.*

*\*sur 2015 il y a eu 100 rotations dans les communes soient 339,92 T*

## II.2. Le transfert et le transport

### II.2.1. Le transfert

Les opérations de transfert des déchets ménagers résiduels collectés vers les sites de traitement sont réalisées par l'intermédiaire des centres de transfert suivants :

Localisation	Capacité	Compactage (oui/non)	Type
La Bourboule	60 m3	Non	Route
Le Mont Dore	60 m3	Non	Route
Rochefort-Montagne	30 m3 de juin à septembre	Non	Route

### II.2.2. Le transport

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers le centre de traitements :

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
La Bourboule	ISDND de Saint Sauves d'Auvergne	SMCTOM de la Haute Dordogne	12,5 Km	126,62
Le Mont Dore			19 Km	150,42
Rochefort Montagne			25 Km	0
TOTAL				277,04

Le transfert se fait avec un véhicule 6-4 portes containers de 19 T, équipé de benne de 30m3.

## II.3. Le traitement

### II.3.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux

*Quantités traitées (en tonne)*

	2014	2015	2016	Evolution	
Ordures ménagères Vernea ISDND St Sauves ISDND Puy Long	5 836,90	<b>5 590,68</b> 5 524,24	<b>5 600,44</b> 5559,86	+0,17%	
		56,58	40,58		
		9,86			
	Déchets bennes encombrants des déchèteries	2 476,706	2 658,42	2 135	-24%
OM Camp de Lastic	2,66	/	/	-	
Bennes encombrants ISDND + MONT DORE	604,38	339,92	174,26 (dont 79,1 T quai Mont Dore)	-49%	
<b>Professionnels</b>	Déchets d'activités	326,59	441,4	1 173,22	+62 %

	économiques				
	Amiante	41,31	70,6	137,9	+48%
<b>TOTAL DES DECHETS ENFOUIS</b>		<b>3 451,646</b>	<b>3566,62</b>	<b>3660,96</b>	<b>+2%</b>
<b>TOTAL DECHETS TRANSIT ISDND</b>		<b>9 288,546</b>	<b>9 101,14</b>	<b>9 220,82</b>	<b>+1 %</b>

Le tarif de mise en ISDND des déchets d'amiante liés est de 115€/T (TGAP incluse).

Le tarif de mise en ISDND d'encombrants, DAE non triés est de 130 €/T (TGAP incluse).

### **II.3.2. La valorisation biologique**

Le traitement des déchets verts sur le territoire est de la compétence du VALTOM. Il gère le broyage des déchets verts présents sur la plateforme de broyage et dirige le broyat vers les centres de traitement appropriés.

#### **II.3.2.a. La plateforme de broyage**

La plateforme de broyage du VALTOM, dans l'enceinte de l'ISDND de Saint Sauves d'Auvergne, permet de centraliser les déchets végétaux produits sur le territoire du SMCTOM de la Haute Dordogne. Elle regroupe les déchets collectés dans les quatre déchèteries, les déchets verts municipaux, ceux des professionnels et particuliers qui viennent vider directement à l'ISDND.

Les déchets verts sont ensuite broyés avant d'être dirigés vers la plateforme de compostage choisi par le VALTOM. C'est la société Ecovert-Boilon qui a en charge cette prestation de broyage, transport, compostage. Ce sont 1 752,951 tonnes qui sont collectées et traitées sur la plateforme de broyage, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2015.

Afin de réduire les distances parcourues par ces déchets, le VALTOM développe localement, une filière de co-compostage avec des effluents d'élevage agricoles, permettant de limiter les transports mais également d'enrichir les sols. Ce sont 960,34 T qui ont été détourné par les agriculteurs.

*Quantités traitées (en tonne), collectées sur la plateforme à Saint Sauves d'Auvergne.*

Déchets/ Origine	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2014	2015	2016	Evolution
Déchets verts des déchettes	ISDND SAINT SAUVES D'Auvergne	VALTOM	Broyage et transport ECOVERT BOILON  Compostage : Agriculteurs, ECOVERT BOILON	1090,93	750,34	917,12	+18%
Déchets verts municipaux et des voieries				807,89	780,41	797,236	+2%
Déchets des particuliers *				2,35	3,5	18,075	+81%
Déchets verts des professionnel s				58,25	4,75	20,52	+77%
<b>TOTAL DECHETS VERTS</b>				1 959,42	1 539,00	1 752,951	+12 %

\* Les particuliers vident directement leurs déchets verts en déchèterie.

*Co-compostage chez les agriculteurs (en tonne)*

2012	2013	2014	2015	2016
921,94	681,45	1 044	1 033	960,34

En parallèle et en partenariat avec le VALTOM, le SMCTOM de la Haute Dordogne promeut la pratique du compostage individuel. Ainsi 60 composteurs ont été distribués en 2015 et 36 en 2016.

*II.3.2.b. La plateforme de compostage*

Il n'y a pas de plateforme de compostage sur le territoire du SMCTOM de la Haute Dordogne. Les déchets verts broyés sur la plateforme de broyage de Saint Sauves d'Auvergne sont compostés sur la plateforme de compostage de la société Ecovert Boilon à Lempty.

### **II.3.3. Les déchets des déchèteries**

#### Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	Saint Ours Les Roches
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	Lempty
Carton	Recyclage	ECHALIER	Saint Ours Les Roches
Bouteilles plastique	Recyclage	VALORPLAST	Puteaux (92)
Piles	Traitement	COREPILE	Paris (75)
Huile de vidange	Valorisation	SEVIA	St Chamond (42)
Verre	Recyclage	OI MANUFACTURING	Villeurbanne (69)
Batterie	Traitement	COREPILE	Paris (75)
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Enfouissement	SMCTOM DE LA HAUTE DORDOGNE	St Sauves d'Auvergne (63)
Encombrants	Enfouissement	SMCTOM DE LA HAUTE DORDOGNE	St Sauves d'Auvergne (63)
Bois traité	Enfouissement	SMCTOM DE LA HAUTE DORDOGNE	St Sauves d'Auvergne (63)
Huile de friture	Valorisation	ECO GRAS	Bonneuil sur Marne (94)
Boîtes DASRI	Incinération	La Collecte Médicale	Clermont-Ferrand (63)
DEEE	Valorisation	Eco-Système	Paris (75)
Meuble	Valorisation	Eco Mobilier	Paris (75)
Lampes et néons	Valorisation	Recylum	Paris (75)

### **II.3.4. Le centre de tri**

#### **II.3.4.a. Localisation des repreneurs**

Matériau trié	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	Papèterie Giroux	Olliergues (63)
Briques alimentaires	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	Valorplast	Puteaux (92)
Emballages en acier	Arcelor Mittal Packaging	Plaine Saint Denis (93)
Emballages en aluminium	Regeal Affimet	Compiègne (60)
Journaux – magazines	Echalier	Clermont-Ferrand (63)
Verre	OI Manufacturing	Villeurbanne (69)

#### **II.3.4.b. Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonne)**

	2013	2014	2015	2016	Evolution
Journaux Magazines	250,95	222,97	236,43	222,925	-6 %
Papier – Carton d’Emballage	157,37	157,9	163,32	192,59	+15%
Briques alimentaires	1,3	1,895	1,35	1,9	+28%
Bouteilles plastique PET	32,67	31,07	49,475	35,35	-40 %
Bouteilles plastique PEHD	9,185	7,34	7,29	7,775	+6 %
Emballage acier	12,34	11,275	13,415	18,155	+26 %
Emballage alu	0,51	0,52	0,575	0,6	+4%
Refus	100,71	101,505	103,505	121,185	+14%
<b>Total</b>	565,035	534,475	560,51	600,48	+6%

La part de refus de tri est de 20 % des déchets recyclables collectés (2015= 18,46%)

### III Bilan

#### Feuille de comptabilisation des tonnages des flux de déchets collectés

Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés	Modes de traitement
Ordures ménagères résiduelles	PAP	5600,44	5559,86	Unité d'incinération	
				Unité de compostage	
				ISDND Puy Long	Enfouissement
			40,58	ISDND Saint Sauves	
Verre	AV	711,6	711,6	GUERIN	Recyclage
	PAP				
Journaux	AV	80,705	222,925	Echalier	Recyclage
	PAP	142,22			
Emballages hors verre	AV	110,495	377,555	Echalier	Recyclage
	PAP	267,06			
Déchets de cuisine	AV	1,77	1,77	Eco Gras	Valorisation
Déchets de jardin	PAP	835,831	1752,951	ECOVERT BOILON	Organique par compostage
	Déchèterie	917,12			
Encombrants	AV	174,26	2309,26	ISDND Saint Sauves	Enfouissement
	Déchèterie	2135			
Déchets dangereux	Déchèterie AV	55,742	55,742	Repreneurs spécifiques	Energétique Recyclage
DEEE	Déchèterie	222,194	222,194	Eco système	Valorisation
Autres déchets des ménages (hors gravats et DEEE)	Déchèterie	1 588,695	1 588,695	Echalier	Valorisation
Amiante	ISDND	137,9	137,9	ISDND Saint Sauves	Enfouissement
Déchets des professionnels	ISDND	1 173,22	1 173,22	ISDND Saint Sauves	Enfouissement
TOTAL		14 154,252	14 154,252		

### IV PREVENTION

#### 1) Sensibilisation des publics

##### ⇒ Etablissements témoins

Le dispositif écoles témoins s'inscrit dans le programme agir pour moins de déchets du VALTOM. Depuis 2008, ce sont **10** établissements (tableau des participants ci-dessous) qui ont bénéficié d'interventions entièrement financées pour s'engager dans une démarche active d'éducation au développement durable.

Pour 2016 :

- l'école Primaire de Bagnols,
- l'école primaire de La Tour d'Auvergne,
- le lycée agricole de Rochefort Montagne,

##### ⇒ Animation dans les écoles

L'agent de communication/prévention du SMCTOM de la Haute Dordogne propose des animations ludiques basées sur la gestion des déchets (tri, prévention, respect de l'environnement...) à l'ensemble des écoles primaires du territoire.

Les écoles de Bourg Lastic, La Tour d'Auvergne, Laqueuille.

Des interventions réalisées par le CREEA (Collectif Régional d'Education à l'Environnement d'Auvergne) sont proposées à l'ensemble des établissements scolaires sur le thème de la prévention. L'équipe enseignante a le choix entre 10 thématiques :

- Amédée Troiseux ou l'étonnante histoire de nos déchets électriques et électroniques,
- Réduire ses déchets ! Facile à dire... facile à faire ?
- Le Gaspillage, c'est pas d'mon âge !
- Et si on s'entraînait à la consommation responsable ?
- Jeter ça craint, réutiliser c'est bien !
- Moi ze réutilise !
- L'éco-concepteur du XXII ème siècle !
- Mon gouter zéro déchets !
- La fabuleuse histoire de l'épluchure
- Le compost, c'est pas d'la compote !

Animation	Etbs Scolaire	Commune	Nb élèves
<b>Mon gouter, zéro déchet</b>	Ecole primaire	Laqueuille	14
<b>Réduire ses déchets! Facile à dire... facile à faire?</b>	Ecole primaire	Larodde	14
<b>La fabuleuse histoire de l'épluchure</b>	Ecole primaire	Rocheft Montagne	20
<b>Le Gaspillage, c'est pas d'mon âge.</b>	Ecole Priamire St Joseph	Le Mont Dore	17
<b>Le Gaspillage, c'est pas d'mon âge.</b>	Collège	Bourg Lastic	22
<b>Le Compost, c'est pas d'la compote</b>	Collège	Bourg Lastic	22
<b>Le Compost, c'est pas d'la compote</b>	Collège	Bourg Lastic	22
<b>Jeter ça craint, réutiliser c'est bien!</b>	Collège	Bourg Lastic	22
<b>Jeter ça craint, réutiliser c'est bien!</b>	Ecole Primaire du Sancy	Le Mont Dore	20
<b>Le Compost, c'est pas d'la compote</b>	Ecole primaire	Vernines	27
<b>Moi ze réutilise!</b>	Ecole primaire	Vernines	27

## 2) Eco exemplarité de la collectivité

- ✓ Impression recto/verso
- ✓ Utilisation de feuilles de brouillon
- ✓ Réduction du papier (stop fax et dématérialisation)

## 3) Actions emblématiques nationales

### 3.1 Compostage individuel de jardin

Le SMCTOM de la Haute Dordogne participe chaque année à l'opération composteur individuel de jardin. Le VALTOM propose 4 modèles de composteurs ainsi que des packs avec des aérateurs à compost à des tarifs préférentiels (subventions de l'ADEME, du Conseil Général du Puy-de-Dôme et du VALTOM). Ce

sont 1189 composteurs qui ont été distribués depuis 1999.

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>COMPOSTEURS</b>	66	46	38	60	32
<b>BRASS COMPOST</b>			40	20	4

### 3.2 Compostage en camping

Depuis 2013, des composteurs ont été installés dans plusieurs structures :

- ✓ Camping des Vernières (La Bourboule)
- ✓ Camping du Pont de la Dordogne (Saint Sauves d'Auvergne)
- ✓ Camping la Vallée Verte (la Tour d'Auvergne)
- ✓ Camping Moulin de Serre (Singles)
- ✓ UGECAM Tza Nou (La Bourboule)
- ✓ Domaine de Fohet (La Bourboule)

Des visites sont régulièrement effectuées afin de voir si le compostage s'effectue toujours dans de bonnes conditions, un réapprovisionnement en outils de communication (panneaux, flyers....).

Le compostage permet de recycler et de valoriser toutes les matières organiques du jardin et de la cuisine (épluchures de fruits, légumes, tontes de pelouse, feuilles mortes, branchages, marc de café...), 1/3 des ordures ménagères sont compostables.

### 3.3 STOP PUB

Le SMCTOM de la Haute Dordogne continue de distribuer des autocollants stop pub aux personnes intéressées. Les autocollants sont à disposition dans les mairies.

## 4) Actions d'évitement de la production de déchets

### 4.1 Mise en place des containers le Relais

POINT DE COLLECTE	POIDS COLLECTE (KG) 2012	2013	2014	2015	2016
Bagnols		742	668	1 116	1 674
Bourg Lastic		4075	1047	3 075	3 809
Place aux ânes La Bourboule	5 390	4651	3608	2 943	3 093
Boulevard des Vernières La Bourboule	7 227	8374	8827	8 840	8 842
Intermarché Murat le Quaire	5 359	3846	3026	2 326	2 860
La Tour d'Auvergne		967	3199	2 391	2 645
Mazayes				1 709	2 133
Massagettes				1 719	2 207
Messeix		1460	4998	3 816	3 271

Les Boinchoux, Mont Dore		366	4553	4 995	4 581
Olby		1080	4039	3 201	3 450
Déchèterie Rochefort Montagne		1691	2899	3 939	3 020
Déchèterie St Germain		509	940	1 498	1 190
La Gare de Laqueuille				518	
Route de la Bourboule Saint Sauves	7 967	5760	4646	3 560	3 107
Tauves		1103	2040	1 958	2 387
<b>TOTAL</b>	<b>25 943</b>	<b>31 522</b>	<b>47 592</b>	<b>47 607</b>	<b>48 269</b>

#### 4.2 Gobelets réutilisables

En fin d'année 2016, le syndicat a acheté un stock de gobelets réutilisables, affichant le logo de la prévention afin de le proposer aux différentes associations, en instaurant le système de caution à 1 €.

#### 5) Actions de prévention qualitative

Les quatre déchèteries du SMCTOM de la Haute Dordogne accueillent les déchets dangereux des ménages. Le syndicat a contractualisé avec l'éco organisme Eco-DDS, qui prend en charge les déchets dangereux des particuliers des ménages. L'ensemble des gardiens des déchèteries a été formé à la manipulation de ces déchets. Un mémo du tri des déchèteries mentionnant les DDM a été réalisé.

## V INDICATEURS FINANCIERS

### V.1. Recettes

#### V.1.1. Recettes perçues par le service

Modalités de financement	Origine	Montant en 2014	Montant en 2015	Montant 2016
REOM	2002	2 381 515,19	2 515 905,09	2 705 174

### V.1.2. Autres recettes

Le financement du service est également assuré par :

	<b>Financement du service</b>	<b>Recettes totales en Euros</b>
COLLECTE	Verre	25 909
	Ventes de matériaux	71 726
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	-
DECHETERIES	Dépôts déchetteries professionnels	
	Ventes de matériaux + DEEE	26 094
	Accès communes extérieures	-
ISDND	DAE	5 768
AUTRES PARTICIPATIONS	Eco-organismes (Eco-Emballages, Eco Folio, Eco DDS, Eco Mobilier, Eco TLC)	198 605

#### Agrément :

Votre collectivité, ou l'EPCI auquel vous adhérez pour la compétence traitement, est-il titulaire d'un contrat avec un organisme agréé (indiquez la date de signature du contrat en vigueur) ?

Pour les emballages :

Eco-Emballages     Adelphe  
 barème C     barème D     barème E  
Date de signature : 01/01/11

Identification du signataire :  Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Type de repreneur :

Modalités de reprise :

Option « Filière »

Pour les imprimés (EcoFolio) :

oui     non

Date de signature : 09/03/09

Identification du signataire :  Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DEEE :

Ecologic     Ecosystème  
 ERP     Recylum

Date de signature : 31/05/11

Identification du signataire :  Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

## V.2. Charges du syndicat par service

Ces montants (HT) sont issus de la matrice des coûts et de ComptaCoût.

OPERATION	Coût total en Euros	Coût par habitant en 2016
Frais de structure y compris frais de personnel	180 136	11,20
<b>Total Frais de structure</b>	180 136	11,20
Collecte et pré-collecte des OMR	764 372	47,10
Collective et pré-collecte sélective en point apport volontaire	44 844	10,65
Collecte et pré-collecte sélective PAP	127 156	
Collecte des biodéchets		
Collecte et précollecte du verre	39 280	2,39
<b>Total Collecte</b>	975 652	68,99
Déchèteries en régie frais de fonctionnement et personnel	148 459	9,15
<b>Total Déchèteries</b>	148 459	9,15
Transfert et transport OMR	76 750	4,77
Transfert et transport PAP	10 405	0,65
Transport déchèteries	48 637	3,03
Transport autres	1 236	0,07
<b>Total Transport</b>	137 028	8,52
Tri PAV	30 942	11,79
Tri PAP	158 530	
Compostage	64 738	4,03
Traitement OMR	813 962	50,63
Traitement et enlèvement des déchets non dangereux et dangereux	67 852	3,79
Stockage encombrants ISDND	313 982	18,89
<b>Total Traitement</b>	1 450 006	38,42
<b>TOTAL CHARGES</b>	2 874 010	178,77

Les prestations rémunérées à des prestataires sont les suivantes :

Désignation de l'Entreprise	Nature des Prestations	Montant versé dans l'année (Euros)
ECHALIER	PAV – Déchèterie	89 742
GUERIN	Collecte verre	38 373
VALTOM	Traitement des OM (VERNEA)	813 962

La collectivité emploie 22 agents permanents pour effectuer le service.

En 2016, les dépenses d'investissement (TTC) ont été les suivantes :

- Acquisition de colonnes pour PAV : 18 037 €
- Acquisition de bacs de regroupement pour tri sélectif : 59 700 €
- Acquisition BOM : 155 309,96 €
- Acquisition ordinateur : 1 255 €
- Acquisition mobilier pour nouveaux bureaux : 29 261,79

### **V.3. Fiscalité**

La collectivité est un établissement à fiscalité propre depuis le 1981.

La collectivité n'est pas assujettie à la T.V.A.

## VI LES CHIFFRES CLES

### VI.1. Quantités collectées en porte à porte et en apport volontaire (en tonnes et en kg/hab)

#### ↳ Point d'apport volontaire

	2013	2014	2015	2016
Collecte des ordures ménagères	6 192,1 T 384,76 kg/hab	5 836,9 T 362,9 kg/hab	5 590,68 T 347,74 kg/hab	5 600,44T 350 kg/hab
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	585,68 T 36,39 kg/hab	639,8 T 39,78 kg/hab	639,24 T 39,76 kg/hab	711,6 T 44,47 kg/hab
Collecte sélective en apport volontaire (papiers, cartons et journaux magazines)	171,835 T 10,67 kg/hab	169,37 T 10,53 kg/hab	166,090 T 10,33 kg/hab	147,120T 9,19 kg/hab
Collecte sélective en apport volontaire (plastiques-métaux)	42,945 T 2,66 kg/hab	43,24 T 2,68 kg/hab	48,48 T 3,01 kg/hab	44,08 T 2,75 kg/hab
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	6,84 T 0,54 kg/hab	11,43 T 0,71 kg/hab	14,04 T 0,87 kg/hab	5,394 T 0,33 kg/hab
<b>TOTAL</b>	<b>6 999,4 T 434,93 kg/hab</b>	<b>6 700,76 T 416,6 kg/hab</b>	<b>6 458,53 T 401,72 kg/hab</b>	<b>6 508,634 T 406,76 kg/hab</b>

#### ↳ Point de regroupements

Matériaux collectés	2013	2014	2015	2016
<b>Acier</b>	8,385 T 0,52 kg/hab	7,175 T 0,44 kg/hab	8,525 T 0,53 kg/hab	12,535 T 0,78 kg/hab
<b>Aluminium</b>	0,445 T 0,02 kg/hab	0,455 T 0,02 kg/hab	0,505 T 0,03 kg/hab	0,540 T 0,03 kg/hab
<b>Cartons EMR</b>	60,380 T 3,75 kg/hab	54,895 T 3,41 kg/hab	55,650 T 3,46 kg/hab	81,42 T 5,08 kg/hab
<b>ELA</b>	1,23 T 0,07 kg/hab	1,605 T 0,09 kg/hab	1,225 T 0,07 kg/hab	1,765 T 0,11 kg/hab
<b>GM/autres papiers</b>	39,995 T 2,48 kg/hab	46,07 T 2,86 kg/hab	49,595 T 3,08 kg/hab	55,665 T 3,47 kg/hab
<b>Journaux Magazines</b>	152,085 T 9,45 kg/hab	125,755 T 7,82 kg/hab	142,640 T 8,87 kg/hab	142,22 T 8,88 kg/hab
<b>PEHD</b>	5,24 T 0,32 kg/hab	3,875 T 0,24 kg/hab	3,670 T 0,22 kg/hab	4,6 T 0,28 kg/hab
<b>PET CLAIR</b>	7,845 T 0,48 kg/hab	6,96 T 0,43 kg/hab	8,665 T 0,53 kg/hab	12,03 T 0,75 kg/hab
<b>PET FONCE</b>	4,265 T 0,26 kg/hab	3,105 T 0,19 kg/hab	2,515 T 0,15 kg/hab	3,51 T 0,21 kg/hab
<b>TOTAL PAP</b>	279,87 T 17,39 kg/hab	249,895 T 15,53 kg/hab	272,99 T 16,97 kg/hab	314,285 T 16,64 kg/hab
<b>TOTAL</b>	<b>7 279,27 T 452,32 kg/hab</b>	<b>6 950,655 T 432,22 kg/hab</b>	<b>6 731,52 T 418,70 kg/hab</b>	<b>6 822,919 T 426 kg/hab</b>
<b>TAUX DE</b>	<b>14,93 %</b>	<b>16 %</b>	<b>16,7 %</b>	

<b>VALORISATION</b>				<b>18%</b>
---------------------	--	--	--	------------

## **VI.2. Quantités collectées en déchèterie (en tonnes et en kg/hab)**

	2013	2014	2015	2016
Collecte en déchèterie (valorisé)	2 248,708 T 139,73 kg/hab	2 723,032 T 169,33 kg/hab	2 413,2 T 150,10 kg/hab	3571,305 T 223 kg/hab
Collecte en déchèterie (non valorisé)	2 607,742 T 162,04 kg/hab	2 488,887 T 154,77 kg/hab	2 689,87 T 167,31 kg/hab	2 181,673 T 136 kg/hab
<b>TOTAL</b>	4 856,45 T 301,77 kg/hab	5 211,919 T 324,10 kg/hab	5 103,07 T 317,41 kg/hab	5 752,978 T 359 kg/hab
Taux de valorisation	46,30 %	52,24 %	47,28 %	62 %

## **VI.3 Quantités collectées en bennes à encombrants (en T et kg/hab)**

	2013	2014	2015	2016
Collecte en benne (non valorisé)	546,5 T 33,95 kg/hab	604,38 T 37,58 kg/hab	339,92 T 21,14 kg/hab	179,26 T 11 kg/hab

## **VI.4. Quantités totales (en tonnes et en kg/hab)**

	2013	2014	2015	2016
Déchets valorisés	3 335,878 T 207,28 kg/hab	3 836,767 T 238,59 kg/hab	3 554,04 T 221 kg/hab	4 793,784 T 299 kg/hab
Déchets non valorisés	9 346,342 T 580,77 kg/hab	8 930,167 T 555,32 kg/hab	8 620,47 T 536 kg/hab	7 961,375 T 497 kg/hab
<b>TOTAL</b>	12 682,22 T 788,05 kg/hab	12 766,934 T 793,91 kg/hab	12 174,51 T 757,26 kg/hab	12 755,157 T 797 kg/hab
Taux de valorisation	26,30 %	30 %	29 %	37 %

## **VI.5. Coût moyen du service par habitant (coût aidé HT)**

Ces montants sont donnés en euros HT/habitant

	2014	2015	2016
Ordures ménagères résiduelles			107,69
Verre			0,57
Tri sélectif hors verre			11,79
Déchets des déchèteries			35,53
Déchets des professionnels sur ISDND (Amiante et DAE)			-1,54

Déchets verts			2,11
Encombrants			0,73
Déchets dangereux			0,03
Autres services (Textiles)			-0,10
<b>COÛT AIDE TOTAL</b>	184,60	168,30	156,80
<i>Evolution</i>		- 8,83%	- 6,83

## **VI.6. Contribution moyenne par habitant**

NB : contribution = sommes perçues auprès des habitants

	2014	2015	2016	Evolution
Contribution moyenne par habitant	148,09	156,49	168,24	+7,5%
Coût technique en euros/habitant	197,90	179,40	170,38	-5,3%
Coût partagé en euros/habitant	188,10	169,50	158,02	-6,7%
Coût aidé en euros/habitant	184,60	168,30	156,80	-7,13%

## ***VII MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT***

### ***VII.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité***

#### ***VII.1.1. Prévention à la production de déchets***

Information des usagers (lettre du tri, guide du tri, site internet, article dans la presse)

Intervention en milieu scolaire et visites (ISDND, déchèterie).

Intervention dans le cadre des établissements témoins

Campagne de distribution des composteurs individuels par l'intermédiaire du VALTOM

Formation sur les déchets dangereux pour le personnel en charge des déchèteries.

#### ***VII.1.2. Protection de l'air***

Réseau de collecte du biogaz

Torchère

Suivi des rejets de gaz

Portail de radio-activité

#### ***VII.1.3. Protection de l'eau***

Exploitation de casiers étanches

Drainage et traitement des lixiviats

Déviations des eaux pluviales externes

Suivi des rejets d'eau

Entretien des débourbeurs déshuileur

Contrôle de la nappe phréatique à partir des piézomètres

#### ***VII.1.4. Protection des paysages***

Entretien des abords du site et des extérieurs

Lutte contre les envols (couverture des déchets et compactage journalier, ramassage des envols)

#### ***VII.1.5. Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents.***

Dotation annuelle d'habillement de sécurité pour tous les agents

Lavage hebdomadaire des bennes de collecte, désinfection.

Collecte des déchets de soins à risques infectieux qui, jetés avec les ordures ménagères présentent des risques de blessures ou d'infections pour les agents

## ***VII.2. Informations (communication) et surveillance***

Les maires et les délégués des communes adhérentes au SMCTOM de la Haute Dordogne sont informés du fonctionnement du SMCTOM par les assemblées générales et les comptes rendus de celles-ci.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est distribué à tous les délégués présents lors des assemblées générales et adressé aux communes absentes, puis transmis aux communautés de communes sur demande.

# **CONCLUSION**

## **Les principales évolutions en 2016**

Sensibilisation des scolaires

Programme de prévention

Installation des bennes bois en déchèterie

Benne meuble à la déchèterie de La Bourboule

Mise en place de la benne ressourcerie à la déchèterie de Rochefort Montagne

Mise en place du tri sélectif en bac de regroupement sur les communes de Messeix, Bourg Lastic, Saint Sauves d'Auvergne,

Communication tri sélectif en porte à porte sur les communes de La Bourboule, le Mont Dore, Murat le Quaire pour améliorer le tri,

Etude pour le tri en regroupement sur Olby, Rochefort Montagne, La Tour d'Auvergne, Tauves,

Mise en place d'une mini déchèterie à l'ISDND avec plusieurs flux (bois, ferraille, cartons, encombrants, pneus...)

Recrutement d'un agent aux entrées de l'ISDND pour vérification et enregistrement des apports

Remplacement des colonnes piles pour les PAV qui en avait besoin

Traçabilité des entrées à l'ISDND

## **Les projets en 2017 :**

Prévention des déchets

Mise en place d'un point d'apport volontaire à Orcival

Acquisition de colonnes à verre

Changement des horaires ouverture des déchèteries

Installation de panneaux explicatifs à l'ISDND

Acquisition d'un BOM

Acquisition de 3 bennes de déchèterie

Bâtiment pour le personnel de l'ISDND

Mise en place du tri sélectif sur les communes d'Olby, Rochefort-Montagne, Tauves et la Tour d'Auvergne

Refonte des collectes afin d'optimiser les tournées

## DECHETERIE DE BAGNOLS

### EQUIPEMENTS

Plateforme déchets verts	oui
Plateforme déblais et gravats	oui
Pont bascule	non
Stockage DMS	armoire
Broyeur	non
Chargeur	non
Accueil professionnels	non

### FLUX COLLECTES

N°	Types de flux	Quantité (t)	Filière	Installation de valorisation ou de traitement		
				Nom	Commune	Dept
<b>DECHETS BANALS</b>						
10.3	Déchets verts	51,48	V	Eco Vert Boilon	Lempty	63
06.1	Métaux ferreux	52,96	V	Echalier	Saint Ours	63
07.2	Papiers cartons	28,52	V	Echalier	Cl Fd	63
08.3	Encombrants	194,88	T	ISDND	St Sauves	63
10.13	Huiles végétales	0,27	V	Eco Gras	Bonneuil sur Marne	94
	Bois	86,06	V	Echalier	Saint Ours	63
<b>DECHETS INERTES</b>						
Néant						
<b>DECHETS DANGEREUX</b>						
01.3	Huiles minérales		V	SEVIA	Saint Chamond	42
08.2	DEEE	25,53	V	Eco système	Paris	75
08.411	Piles	0,80,	V	Corepile	Paris	75
05.1	DASRI	0,01	T	La collecte médicale	Clermont Ferrand	63
	DDM	5,059		Echalier	Saint Ours	63
<b>AUTRES DECHETS</b>						
	Textile			Le Relais 48	Saint Alban	48
	Verre			OI Manufacturing	Villeurbanne	69
	Plastiques agricoles	28,04		ADIVALOR		

Nombre total de communes desservies par la déchèterie

8

Nombre total d'habitants ayant accès à la déchèterie

1 778

## DECHETERIE DE LA BOURBOULE

### EQUIPEMENTS

Plateforme déchets verts	oui
Plateforme déblais et gravats	oui
Pont bascule	non
Stockage DMS	armoire
Broyeur	non
Chargeur	non
Accueil professionnels	non

### FLUX COLLECTES

N°	Types de flux	Quantité (t)	Filière	Installation de valorisation ou de traitement		
				Nom	Commune	Dept
<b>DECHETS BANALS</b>						
10.3	Déchets verts	589,42	V	Eco Vert Boilon	Lempty	63
06.1	Métaux ferreux	150	V	Echalier	St Ours	63
07.2	Papiers cartons	99,08	V	Echalier	Clf Fd	63
08.3	Encombrants	1 241,59	T	ISDND	St Sauves	63
10.13	Huiles végétales	1,3	V	ECO GRAS	Bonneuil sur Marne	94
	Bois	265,06	V	Echalier	St Ours	63
<b>DECHETS INERTES</b>						
Néant						
<b>DEC HETS DANGEREUX</b>						
01.3	Huiles minérales	1,974	V	CHIMIREC		
08.2	DEEE	104,932	V	Eco système	Paris	75
08.411	Piles	0,680	V	Corepile	Paris	75
05.1	DASRI	0,08	T	La collecte médicale	Clf Fd	63
	DDM	22,338		Echalier	Saint Ours	63
<b>AUTRES DECHETS</b>						
	Verre			OI Manufacturing	Villeurbanne	69
	Ampoule Néon	0,333		Recylum	Paris	75

Nombre total de communes desservies par la déchèterie

4

Nombre total d'habitants ayant accès à la déchèterie

4 766

## DECHETERIE DE ROCHEFORT MONTAGNE

### EQUIPEMENTS

Plateforme déchets verts	oui
Plateforme déblais et gravats	oui
Pont bascule	non
Stockage DMS	armoire
Broyeur	non
Chargeur	non
Accueil professionnels	non

### FLUX COLLECTES

N°	Types de flux	Quantité (t)	Filière	Installation de valorisation ou de traitement		
				Nom	Commune	Dept
<b>DECHETS BANALS</b>						
10.3	Déchets verts	217,12	V	Eco Vert Boilon	Lempty	63
06.1	Métaux ferreux	109,78	V	Echalier	Saint Ours	63
07.2	Papiers cartons	86,9	V	Echalier	Clf Fd	63
08.3	Encombrants	561,21	T	ISDND	St Sauves	63
10.13	Huiles végétales	0,2	V	ECO GRAS	Bonneuil sur Marne	94
	Bois	242,30	V	Echalier	St Ours	63
<b>DECHETS INERTES</b>						
Néant						
<b>DEC HETS DANGEREUX</b>						
01.3	Huiles minérales	1,8	V	CHIMIREC		
08.2	DEEE	52,749	V	Eco système	Paris	75
08.411	Piles	1,465	V	Corepile	Paris	75
05.1	DASRI	0,04	T	La collecte médicale	Clf Fd	63
	DDM	14,145		Echalier	St Ours	63
<b>AUTRES DECHETS</b>						
	Textiles	3,02		Le Relais 48	Saint Alban	48
	Verre			OI Manufacturing	Villeurbanne	69
	Plastiques agricoles	54,32		ADIVALOR		
	Ampoule Néon	0,173		Recylum	Paris	75
Nombre total de communes desservies par la déchèterie					8	

Nombre total d'habitants ayant accès à la déchèterie	3 635
------------------------------------------------------	-------

## DECHETERIE DE SAINT GERMAIN PRES HERMENT

### EQUIPEMENTS

Plateforme déchets verts	oui
Plateforme déblais et gravats	oui
Pont bascule	non
Stockage DMS	armoire
Broyeur	non
Chargeur	non
Accueil professionnels	non

### FLUX COLLECTES

N°	Types de flux	Quantité (t)	Filière	Installation de valorisation ou de traitement		
				Nom	Commune	Dept
<b>DECHETS BANALS</b>						
10.3	Déchets verts	59,1	V	Eco Vert Boilon	Lempty	63
06.1	Métaux ferreux	18,82	V	Echalier	St Ours	63
07.2	Papiers cartons	19,58	V	Echalier	Clf Fd	63
08.3	Encombrants	137,32	T	ISDND	St Sauves	63
10.13	Huiles végétales	0	V	ECO GRAS	Bonneuil sur Marne	94
	Bois	43,52	V	Echalier	St Ours	63
<b>DECHETS INERTES</b>						
Néant						
<b>DEC HETS DANGEREUX</b>						
01.3	Huiles minérales		V	SEVIA	Saint Chamond	42
08.2	DEEE	18,287	V	Eco système	Paris	75
08.411	Piles	0,730	V	Corepile	Paris	75
05.1	DASRI	0,01	T	La collecte médicale	Clf Fd	63
	DDM	2,645		Echalier	Saint Ours	63
<b>AUTRES DECHETS</b>						
	Textiles			Le Relais 48	Saint Alban	48
	Verre			OI Manufacturing	Villeurbanne	69
	Plastiques agricoles	30,56		ADIVALOR		

Nombre total de communes desservies par la déchèterie	10
Nombre total d'habitants ayant accès à la déchèterie	3 489